

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AE427

présenté par

M. Potier, Mme Laurence Dumont, M. Alain David, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

-----

### ARTICLE PREMIER

#### CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Après l'alinéa 100, insérer l'alinéa suivant :

Elle promeut le renforcement des critères de responsabilité sociale et environnementale dans les marchés publics dans les pays partenaires.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à intégrer dans les principes de la politique de développement et de solidarité internationale une meilleure prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale dans les critères présidant à l'attribution de marchés publics.

Il importe que l'État et les autres personnes publiques aient un comportement exemplaire en matière de responsabilité sociale et environnementale. Outre son intérêt intrinsèque, un tel renforcement contribuera à enclencher une dynamique vertueuse, y compris dans les marchés passés par des entreprises privées.